

FONDATION

JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

PROCÉDURES POUR UN DON DE VALEURS MOBILIÈRES

Transfert des actions par voie électronique, directement de votre compte de courtage à celui de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.

Afin que nous puissions identifier, reconnaître, et accuser réception de votre don de valeurs mobilières, avant de procéder au transfert de vos actions, veuillez compléter et signer le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir par télécopie, par courriel ou par la poste à :

**La Fondation Jules et Paul-Émile Léger
a/s de Sarah Kreplin
130 av. de l'Épée,
Montréal (Québec) H2V 3T2**

Télécopieur : (514) 495-2059 ou par courriel sarah.kreplin@missioninclusion.ca

Communiquez avec votre courtier, faites-lui part de votre intention de faire un don de valeurs mobilières à La Fondation Jules et Paul-Émile Léger. Faites-lui parvenir une copie du formulaire de don de valeurs mobilières à La Fondation Jules et Paul-Émile Léger et demandez-lui de compléter les informations requises.

La société de services de titres mondiaux CIBC Mellon doit recevoir des directives approuvées et signées par une personne autorisée à La Fondation Jules et Paul-Émile Léger. C'est pourquoi nous vous demandons de nous retourner le formulaire dûment rempli et en sachant qu'une transaction est en cours nous nous assurons de la rapidité du transfert de vos titres.

Le transfert des actions se fera électroniquement, en toute confidentialité, de votre compte de courtage à celui de La Fondation Jules et Paul-Émile Léger. Un reçu pour fins fiscales de la valeur des actions au moment du transfert vous sera remis.

Voici les renseignements pour permettre à votre courtier d'effectuer votre don :

**La Fondation Jules et Paul-Émile Léger, compte no. 846945
Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, No IDUC: COMO**

***No. DTC : 0901 et No d'institution financière DTC : 00095441 si vous avez des actions en devises américaines.**